

## 10 ENGAGEMENTS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRO ECOLOGIE EN ILE-DE-FRANCE ELECTIONS REGIONALES 2021 – Réseau AMAP

Proposition 1 : Une Vice-présidence à l'agriculture et l'alimentation Afin de mieux assurer son rôle sur les sujets agricoles et alimentaires, une vice-présidence en charge spécifiquement de l'agriculture et de l'alimentation durable sera créée au sein de l'exécutif régional (actuellement l'agriculture et la ruralité sont rattachées au développement économique et à l'attractivité). L'objectif est notamment d'intervenir de façon coordonnée au sein des différentes structures où la région est présente - conseil d'administration et comités techniques de la SAFER, Agence des Espaces Verts (AEV), commissions départementales d'orientation agricole – CDOA - et de toute instance ayant à arbitrer des transmissions d'exploitations agricoles et des projets d'installations (CRIT). Cette Vice-Présidence sera ainsi un trait d'union, un pôle d'animation pour les différents niveaux de collectivités locales.

La Vice-Présidence qu'Alexandra DUBLANCHE a porté sous cette mandature était bien dédiée à l'agriculture et à l'alimentation ainsi qu'aux espaces ruraux dont les agriculteurs sont des piliers essentiels. Au titre de cette Vice-Présidence, ont été adoptés des cadres stratégiques très structurants pour diversifier l'agriculture francilienne, reconquérir l'assiette des franciliens grâce à un encouragement massif à l'agriculture de proximité et à la vente directe, installer des jeunes, développer l'agriculture biologique et réduire l'empreinte écologique de la production alimentaire francilienne. Il s'agit du Pacte Agricole, du Pacte rural, du Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire, dotée d'un milliard d'euros et du Plan élevage pour le maintien des animaux dans notre région.

Une délégation spécifique a été mise en place afin de déployer un plan d'approvisionnement des lycées en produits locaux et bio. Le Plan Pluriannuel d'Investissements lycées, voté en mars 2017, a fixé que 100% des cantines des lycées seront approvisionnées en circuits courts, en priorité par des produits locaux et avec un objectif de 50% de produits bio d'ici 2024.

L'agriculture et la souveraineté alimentaire de notre territoire sont au cœur du projet que porte Valerie PECRESSE au travers d'Ile-de-France Rassemblée. Cet engagement sera incarné dans une Vice-Présidence importante.

Proposition 2 : Diviser par deux le rythme d'artificialisation des terres pour un objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2030 Que ce soit le développement de nouveaux espaces commerciaux, d'activités, de logements ou d'infrastructures de transport, le développement de l'Île-de-France ne peut plus se faire au détriment de l'espace rural. La préservation des terres agricoles est la condition primordiale de la mise en œuvre à l'échelle régionale de la relocalisation de la production agricole pour une alimentation de qualité et de proximité.

Le principe du Zero artificialisation nette « ZAN » a été érigé en principe central de la Stratégie régionale pour la Biodiversité adoptée en 2018. Cette ambition a été réaffirmée à l'issue de la première COP Ile-de-France organisée par Valérie PECRESSE en septembre dernier et dont les travaux ont conduit à l'élaboration de 192 propositions pour le climat.

Parmi celles-ci, nous avons pris l'engagement de réduire de moitié la consommation de terres d'ici 2025, alors que le gouvernement a fixé cet objectif à 2030 seulement.

Le Programme d'Ile-de-France Rassemblée s'engage à faire de Ile de France un région ZAN, ZEN et circulaire et à réviser le SDRIF pour en faire un SDRIF-E, intégrant les enjeux d'environnement au cadre d'affectation des sols.

Proposition 3 : Mettre en œuvre un plan d'accompagnement à la transmission des exploitations Les exploitations sont difficilement transmissibles en raison de leur taille et de leur intensité capitalistique (prix du foncier, du matériel et des bâtiments d'exploitation). Les coûts de cessions constituent un obstacle majeur à l'installation pour les nouvelles générations d'agriculteur.rice.s. Ainsi, lorsque les cédant.e.s partent à la retraite, les fermes sont vouées à fusionner avec d'autres exploitations, ce qui accentue le phénomène d'agrandissement, réduit encore le nombre d'exploitant.e.s et favorise le travail à façon. Nous nous engageons à développer un plan régional de la transmission. Ainsi, nous démarrerons un travail d'inventaire des départs à la retraite en Île-de-France et nous proposerons aux cédant.e.s un accompagnement de long terme dans leur projet de transmission. Nous développerons un outil régional de stockage foncier. Ainsi, l'ancien.ne propriétaire pourra réaliser sa vente pour partir à la retraite dans de bonnes conditions et les candidat.e.s à l'installation auront le temps d'adapter leurs projets aux opportunités foncières.

Le renouvellement des générations est d'autant plus prioritaire que la moitié des exploitants franciliens prendront leur retraite dans les 10 ans qui viennent. Afin de préserver la structure familiale de notre agriculture, il faut que ces fermes soient transmises à des jeunes et non pas démantelées pour en agrandir d'autres. C'est pourquoi, le projet agricole que nous portons prévoit la mise en œuvre d'un dispositif inédit pour encourager les futurs retraités à céder leur exploitant grâce à une aide régionale spécifique.

Proposition 4 : Proposer un nouveau Plan Bio 2022 – 2028 Nous nous engageons à élaborer un nouveau Plan Bio pour les 6 prochaines années. Ce plan déclinera les ambitions régionales en matière de développement et d'accessibilité à l'agriculture biologique pour les Francilien.ne.s. Il fixera les objectifs régionaux pour la diversification de la filière bio, la conversion, le nombre d'installations et les dispositifs d'accompagnement à l'installation et à la transmission, la formation, l'approvisionnement des lycées et l'accompagnement des collectivités pour leur restauration collective. Il prendra en compte la possible baisse des aides au maintien annoncée dans le cadre des négociations du PSN et

proposera un mécanisme de compensation pour accompagner les acteurs qui se sont engagés dans cette démarche. Le nouveau plan bio se fera en étroite concertation avec les partenaires historiques de l'agriculture biologique de la région.

Nous n'avons pas pu présenter de nouveau Plan BIO comme nous l'avions souhaité à cause de la crise sanitaire et des difficultés à mener correctement la concertation.

Ce sera une priorité du nouveau mandat afin d'accompagner la formidable dynamique que nous avons portée depuis 5 ans en triplant les surfaces en BIO. Pour rappel, la part de SAU francilienne sera en effet passée de 2% à près de 8% sur la durée de la mandature. Si le rythme se maintient, le taux de 25% de SAU exploitée en AB sera atteint en 2030. Plus globalement, nous sommes fiers de notre bilan en matière d'agriculture biologique :

- le budget consacré au bio n'a jamais été aussi important et il a augmenté de 2015 à 2021 :

Année	2015	1 650 000	€
Année 2021	2 410 000€		

- En 2020, selon les chiffres de l'Observatoire de l'AB, l'agriculture bio francilienne compte près de 6000 hectares supplémentaires en 2020 et plus d'une centaine de nouvelles fermes installées ou converties.

Nous devons ces résultats aux actions mises en place ou poursuivies depuis 2015 :

- Aide à la certification à l'agriculture biologique
- Pour la première fois en 2018, le Conseil régional finance les aides à la conversion (CAB) et au maintien (MAB) et marque comme aucune autre région son engagement en faveur du bio en permettant aux agriculteurs franciliens de ne pas voir leurs aides plafonnées. Seule Région à avoir pris le relai de l'Etat pour appuyer les conversions et se substituer à l'Etat pour la prise en charge des aides au maintien.
- sans compter les autres aides qui concourent au développement de l'agriculture biologique dans le cadre des appels à projets FEADER ou encore de la dotation jeune agriculteur (DJA).

Proposition 5 : Tripler le nombre d'emplois agricoles et favoriser des installations paysannes nombreuses et diversifiées Pour favoriser l'installation et renouveler la génération d'actifs agricoles, nous nous engageons à installer massivement de nouveaux.elles paysan.ne.s et à favoriser l'emploi agricole. A ce titre, la région soutiendra des campagnes de communication pour susciter les vocations agricoles. Elle revalorisera la formation agricole et l'enseignement public agricole en incluant un volet sur l'enseignement de l'agriculture biologique. En outre, pour soutenir ces vocations sur le long terme et pour favoriser l'arrivée des nouveaux.elles paysan.ne.s, elle transformera la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) en aide aux nouveaux installés, pour la rendre accessible jusqu'à 50 ans et cohérente avec tous les types de projets d'installation.

Au cours de la mandature, nous avons lancé des appels à projet pour aider les agriculteurs à mieux communiquer sur leur métier. Le pôle ABIOSOL y a répondu et le Champs des Possibles a été accompagné à ce titre dans son programme pour la promotion du métier de berger.

S'agissant des programmes d'enseignement agricole, la Région ne dispose pas de l'autorité académique qui revient à la direction régionale dépendante du ministère de l'agriculture. En revanche nous avons bien prévu de renforcer l'enseignement agricole par le projet d'un nouveau lycée agricole à Magny en Vexin.

Enfin, nous pensons que les métiers de l'agriculture sont des opportunités formidables pour les jeunes de notre Région et que les aides à l'installation doivent leur être réservées, comme le prévoit la réglementation communautaire et le PSN que porte l'Etat.

6 : Accompagner de nouveaux.elles paysan·ne·s acteur·rice·s de la transition agroécologique Pour accompagner les paysan·ne·s dans la transition écologique de leurs fermes ou les projets d'installation en agroécologie, nous nous engageons à soutenir les contrats de transition et les aides à l'investissement au service d'une transition agroécologique systémique des fermes tout en veillant au respect du bien-être animal. Nous soutiendrons les organismes à vocation agricole et rurale (ONVAR) dans leur démarche d'accompagnement des porteurs de projets et nous nous engageons à soutenir des dispositifs d'accompagnement à l'émergence de projet en amont des installations, en finançant notamment des formations pour les porteur.euse.s de projets.

Au cours des six dernières années, nous avons mobilisé les crédits régionaux pour soutenir les investissements dits « environnementaux » dans les exploitations. Par ailleurs nous avons soutenu les innovations destinées à réduire l'usage des intrants et l'empreinte environnementale de l'agriculture francilienne. Nous avons également financé des programmes de recherche pour sortir des néonicotinoïdes.

Il y a encore du chemin et notre programme prévoit de ne pas relâcher nos efforts pour la transition écologique des exploitations franciliennes.

Proposition 7 : Approvisionner les cantines en produits bio ou de proximité d'ici 2025 pour la restauration collective des lycées Nous nous engageons à atteindre au minimum 50% de produits locaux (franciliens ou limitrophes) et 75% de produits biologiques, d'ici 2025, pour la restauration collective des lycées, soit une composante régionale par menu à 4 composantes. A ce titre, la région apportera un soutien aux responsables techniques de la restauration collective locale et veillera à la formation des équipes en charge de la restauration collective.

Nous partageons totalement l'ambition qui est de nourrir nos enfants avec des produits locaux et Bio. Pour cela nous avons créé une plateforme destinée aux proviseurs des lycées pour qu'ils puissent s'approvisionner directement auprès des agriculteurs de proximité, en particulier en BIO.

Pour faciliter cette généralisation sans que cela pèse sur le budget des familles nous avons revalorisé la contribution régionale au prix du plateau et listé 14 produits que nous voulons systématiquement d'origine locale dans les cantines des lycées franciliens.

Enfin, nous avons créé une structure juridique en commun avec le département de la Seine et Marne pour collecter et transformer les fruits et légumes notamment pour l'approvisionnement des collèges et lycées de ce département ainsi que les lycées du Val-de-Marne et de Seine Saint Denis.

Proposition 8 : Accompagner les collectivités locales dans leurs démarches de relocalisation de la production alimentaire Nous nous engageons à soutenir la mise en place de régies agricoles municipales ou intercommunales visant à fournir la restauration collective locale. Elle accompagnera des porteur.euse.s de projets qui s'engagent dans l'approvisionnement local sur le territoire francilien et à soutenir les communes ou EPCI qui désirent se lancer dans la construction d'infrastructures permettant une restauration biologique et de proximité.

Non seulement nous nous y engageons mais nous avons déjà largement commencé, notamment dans l'Est du territoire régional.

Proposition 9 : Être garant de la pluralité au sein des instances agricoles régionales Nous reconnaissons la légitimité des citoyen·ne·s et des associations pour prendre part aux décisions qui concernent les enjeux alimentaires en les intégrant dans les projets multi-acteurs. Nous nous engageons à faire entrer au Conseil d'administration de l'Agence des Espaces Verts un collège de personnalités qualifiées incluant des représentants des ONVAR (Organisme national à vocation agricole et rurale) et des associations environnementales. En outre, nous nous engageons, dans le cadre du CRIT (Comité Régional d'Installation Transmission) et de la mise en place du Parcours National à l'Installation, à garantir une pluralité des dispositifs d'accompagnement. Nous appliquerons une stricte neutralité lors de la nomination de la ou des structures accueillant le Point Info Installation, assurant l'organisation du stage 21h ou encore lors de la labellisation des conseillers PPP (Parcours Personnel Professionnel).

Le CRIT est co-présidé par l'Etat et la Région pour organiser et suivre les politiques publiques en faveur de l'installation.

L'impartialité de cette co-présidence est co-substantielle à l'exercice et à la responsabilité partagée des deux administrations. Qui plus est, l'animation des dispositifs est régulièrement soumise à des appels d'offre qui garantissent l'équité entre les candidatures.

Proposition 10 : Insérer les nouveaux.elles paysan.ne.s dans leur Territoire et en faire des acteur·rices de la souveraineté alimentaire Soutenir l'émergence de systèmes alimentaires territoriaux (notamment les PAT) et de démarches collectives dynamisant les territoires ruraux, avec les mesures "coopération" et LEADER. S

Avec le Plan Régional pour une alimentation locale, durable et solidaire, nous avons pris l'engagement d'accompagner les territoires dans l'élaboration de leurs programmes alimentaires territoriaux afin de contribuer à la souveraineté alimentaire de la région toute entière dont nous portons l'ambition. On ne peut plus se satisfaire des 3% à peine que représente notre agriculture dans l'alimentation des Franciliens. Cette action du Plan Régional Alimentation figure d'ailleurs au projet de CPER.

La Région continuera de soutenir les initiatives collectives entre les acteurs des territoires au travers des programmes LEADER dont la Région restera autorité de gestion après 2023.

Signature :

Valérie Péresse et la liste Ile-de-France Rassemblée